

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/48

QUESTION N°7

**OBJET : SOCIAL / RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
CONTRAT DE VILLE**

**L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-cinq juin
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Florence DOUILLON
Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Eric NOIRET - Christophe CONNAN
Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI
Denis HOFFMANN a donné procuration à Pascal KLINGLER
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Michel VALLADE
Amélie SANDRIN a donné procuration à Jocelyne BINET
Souleymane SANOGO a donné procuration à Claude CAUET
Eric BOSC a donné procuration à Annie METAY

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jocelyne BINET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 29

N°D2025_48 – SOCIAL / Rapport annuel d'activité 2024 sur la mise en œuvre du Contrat de ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1111-2, L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Décret n°2015-1118 en date du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville,

Vu le Contrat de Ville intercommunal de la Communauté d'Agglomération Val Parisis 2024-2030 signés en le 17 octobre 2024,

Vu le rapport annuel 2024 de la Politique de la Ville ci-annexé,

Considérant qu'en tant que signataire du Contrat de Ville Le Parisis la Commune de Pierrelaye participe à la co-production du projet de rapport annuel ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **EMETTRE** un avis favorable sur le projet de rapport d'activité 2024 de la mise en œuvre du Contrat de Ville
- ✓ **INDIQUER** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et annexée au rapport annuel 2024
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Transmis en Préfecture le : 27/06/2025

Publié(e) le : 27/06/2025

Exécutoire le : 27/06/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 25 JUIN 2025**

LE MAIRE

MICHEL VALLADE



Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal
N°D2025.48 du 25/06/2025
LE MAIRE,

gr

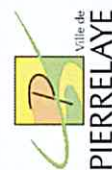


ValParisis
AGGLO



RAPPORT ANNUEL 2024

Politique de la Ville





Sommaire

Première partie : ELEMENTS DE CONTEXTE

- La Politique de la Ville..... p. 5
- L'année d'élaboration et de signature du Contrat de Ville..... p. 9
- L'année d'élaboration et de signature de la convention d'ATFPB..... p. 10
- Le projet de renouvellement urbain..... p. 11

Deuxième partie : LEVIERS FINANCIERS

- La répartition des leviers financiers..... p. 14
- La Dotation de Solidarité Urbaine..... p. 15
- La Dotation de Solidarité Communautaire..... p. 17
- Le dispositif d'abattement de la TFPB..... p. 19
- L'appel à projet Politique de la Ville p. 22

Troisième partie : VALORISATION DES ACTIONS LOCALES..... p. 23